

# LE DOUANIER VALENT NAVEZ de Cousolre, condamné à la peine de mort

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Au cours de l'information, Navez a déclaré avoir vu sa femme d'un coup de mouchoir le 12 décembre, vers 23 heures, alors qu'elle venait de se coucher, mais des renseignements concordants des dames Sauvage et Folie il résulte que le drame se déroula beaucoup plus tard, vers une heure et quart du matin. Il est constant que le crime a été commis et que la victime se trouvait en position de sommeil ou de somnolence, qu'aucun discussion ou fait de fait quelconque de la part de ce dernier n'a précédé immédiatement l'attentat et que le prévenu a mis froidement à exécution, dans les circonstances les plus favorables pour lui-même, l'acte criminel de donner la mort à sa femme.

**EXPLICATIONS INRAISENABLES**  
Navez, qui dès le début de l'information avait reconnu avoir bien pris la détermination de tuer sa femme, a tenté ensuite d'attribuer son acte à un soudain accès de colère, mais ces explications ont été discutées et rejetées. Navez a essayé de faire croire qu'il avait eu avec sa femme et sa belle-mère une discussion au sujet de la location d'une maison, mais ces explications ont été discutées et rejetées. Navez a essayé de faire croire qu'il avait eu avec sa femme et sa belle-mère une discussion au sujet de la location d'une maison, mais ces explications ont été discutées et rejetées.

**MAUVAIN EPOUX**  
Les renseignements recueillis sur le nommé Navez tant au point de vue professionnel qu'au point de vue privé, sont nettement défavorables ; il est un individu qui n'a jamais eu de bons amis, qui n'a jamais eu de bons amis, qui n'a jamais eu de bons amis.

**LAUTOPSIE**  
L'autopsie a été faite le 14 décembre par M. le docteur Trinquereux, médecin légiste, assisté de M. le docteur Lefebvre, médecin légiste. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime, et que la victime a été tuée par un coup de feu tiré dans la chambre à coucher de la victime.

**MAUVAIN EPOUX**  
Les renseignements recueillis sur le nommé Navez tant au point de vue professionnel qu'au point de vue privé, sont nettement défavorables ; il est un individu qui n'a jamais eu de bons amis, qui n'a jamais eu de bons amis, qui n'a jamais eu de bons amis.

**L'INTERROGATOIRE**  
Après avoir travaillé en usine jusqu'à son départ pour le service militaire, Valentin Navez entra dans l'administration des Douanes en 1914, où il occupa successivement les fonctions de commis, puis de chef de bureau, puis de chef de bureau.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

Elle raconte le pénible existence de sa pauvre mère. Elle dit le début le mariage n'a pas marché. Ma plus jeune fille, devant le mariage impossible de son beau-frère, dit un jour à son père : « Si tu n'as rien de mieux à m'en proposer, j'ai bien envie de me marier moi-même. »

**PARTIE CIVILE, ASSURANCES ET MAJOURNÉS**  
Me Baleschot se présente au nom de la victime et de sa famille. Il réclame la somme de 100.000 francs de dommages-intérêts.

**CONDAMNATION A MORT**  
Le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions de meurtre et de préméditation. Navez est condamné à la peine de mort. La partie civile obtient un franc de dommages-intérêts.

**L'ASSASSIN D'UN PRÊTRE ITALIEN CONDAMNÉ A MORT PAR COUTUMAGE A NANCY**  
La Cour d'assises de Nancy devait juger hier matin un manœuvre italien nommé Antonio Caravadosi qui, le 19 novembre 1924, à Joux, a tué un coup de revolver un de ses compatriotes, l'abbé Oreste Caravadosi.

**VEILLE DE 1<sup>ER</sup> MAI**  
130 ARRESTATIONS OPERÉES A PARIS  
Au cours de la journée de mercredi et de celle d'hier, une trentaine d'arrestations ont été opérées à Paris, soit pour provocation à des attroupements, soit pour violation de l'interdiction de distribution de tracts.

**LE JOURNAL « L'HUMANITÉ » SAISI**  
Le numéro du 1er mai du journal « L'Humanité » a été saisi par les autorités locales de Valenciennes. Le journal est interdit de distribution dans la ville.

**ECHOS et CARNET**  
CALENDRIER. — Vendredi 1er mai 1925. Soleil : Lever à 4 h. 34 ; coucher à 8 h. 12. Lune : Lever à 12 h. 34 ; coucher à 1 h. 12.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

# LA CATASTROPHE DE WIGRES

**LES CONCLUSIONS DE L'INGÉNIEUR EN CHEF**  
On se souvient que, la suite du 23 grave accident survenu à Wigres, le 23 courant, le Conseil Général a émis le vœu suivant : « Le Conseil Général vivement ému par la dernière catastrophe survenue à Wigres, et par les conséquences de ce passage à niveau sans gardien et sans barrière, émet le vœu que les voitures automobiles affectées au transport en commun sur routes soient obligatoirement tenues de marquer un temps d'arrêt avant la traversée de tout passage à niveau non gardé sur tout le territoire du Département. »

**DANS UN HOTEL**  
L'après-midi de mercredi, se présentait dans un hôtel de la rue de Valenciennes, une jeune femme, A. la propriétaire de l'établissement, elle demanda pour une chambre pour deux jeunes filles sœurs et rempli de la fiche exigée pour les services de la police. Elle inscrivit « Aline Duhamel, 27 ans, sténodactylo, à Lille ». Cette demoiselle régla la chambre et déclara que son amie viendrait la rejoindre dans la soirée. En effet, vers 20 heures, se présentait une jeune fille qui remplissait également une fiche au nom de « Mlle Alice Duhamel, 27 ans, employée de commerce » et s'en alla rejoindre sa compagne dans la chambre qui leur avait été réservée. Tout semblait devoir se passer normalement et la propriétaire de l'hôtel, qui avait entendu parler de deux jeunes filles cherchant du travail, au ayant le désir de changer, de pension.

**DESCENTE DE POLICE**  
Il en était tout autrement, et vers 21 h. se présentait à l'hôtel M. Baumeleu, commissaire de police, accompagné de deux agents et de plusieurs agents. Des son arrivée, le magistrat posa la question : « Quelles chambres occupent-vous ? » Elle répondit : « La chambre de Mlle Alice Duhamel, 27 ans, sténodactylo, à Lille ». « Au nom de la loi, ouvrez ! »

**EN FLAGRANT DELIT**  
Suffocation de la propriétaire de l'hôtel ; la chambre renfermait également un jeune homme qui s'était introduit subrepticement dans l'hôtel par la porte de service. Et chose plus grave, ce jeune homme tenait encore en mains les instruments nécessaires pour effectuer des travaux de plomberie.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

# 1200 VICTIMES du séisme du Caucase

Selon les derniers renseignements recueillis sur le tremblement de terre du Caucase, des secousses ont été ressenties à Tiflis et à Erivan, mais d'un pas fait de victimes. Le centre du séisme est Zangousour, en Arménie.

**LES DÉPUTÉS BELGES S'OPPOSENT A UNE RÉDUCTION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE**  
La Chambre belge, par une question préalable, a repoussé hier après-midi, par 120 voix contre 100, une proposition tendant à diminuer de 10 % l'indemnité parlementaire des députés.

**ARRÊTÉ POUR GRIVÉLERIE UN JEUNE HOMME ABATTU UN GARDIEN DE LA PAIX**  
Le gardien de la paix Pasquier était de service dans le quartier de l'Arrière-Port, quand, dans la soirée du 24 courant, il fut requis par un restaurateur qui le pria d'arrêter un jeune homme de 19 ans, nommé... Le restaurateur avait été informé par un de ses clients que ce jeune homme se trouvait dans son établissement. Le restaurateur refusa de s'occuper de la demande et fut arrêté par le gardien de la paix Pasquier.

**L'ÉPILOGUE DU DRAME DE LOMME**  
Cyrano Dapsens, le jeune homme qui tira quatre balles de revolver sur l'ami de sa mère, l'italien Pietro Boschetto, dans la soirée du 14 mars, à Lomme, passera au tribunal correctionnel de Lille, le 2 mai, pour répondre à l'inculpation de tentative de meurtre.

**UN CYCLISTE, TOMBA DANS LA LYS ET SE NOYA**  
Hier, vers 13 heures, le nommé Pierre Denis, 21 ans, résidant à Valenciennes, sur le quai de dérivation, lorsqu'il entendit un bruit de chute dans l'eau. Il se releva brusquement et aperçut deux jeunes hommes qui se débattaient dans le courant. Il se précipita à leur secours et fut entraîné par le courant. Il fut sauvé par un passant qui le ramena à terre.

**ON A RETROUVÉ TRACE A ROUEN, DU PASSAGE DES ÉPOUX LEPÈRE**  
L'inspecteur de la sûreté s'est rendu hier, à Rouen, chez le propriétaire d'un hôtel qui, après avoir été interrogé, a déclaré qu'il avait vu deux personnes, un homme et une femme, entrer dans son établissement le 14 mars dernier. Les personnes en question ont été identifiées comme étant les époux Lepère.

**M. MALINOFF A RENONCÉ A FORMER LE CABINET BULGARE**  
En dépit des efforts qu'il a déployés, M. Malinoff n'a pas réussi à constituer un cabinet bulgare. Il a donc décidé de renoncer à former le cabinet bulgare.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.

**LES TEMOINS**  
Vingt-trois témoins ont été entendus. Le docteur Jodille qui constata le décès de l'infortunée Martha Sauvage, vient de déposer son rapport sur l'autopsie. Les constatations ont été les suivantes : la victime était enceinte d'un enfant à terme et très bien constitué, les constatations médico-légales permettent au surcroît de constater que le crime a été commis dans la chambre à coucher de la victime.